

2025-07-18
2024-1416

GROUPE 11 FONGICIDE

**FONGICIDE COMPASS^{MC}
50GM**

**USAGE COMMERCIAL
FONGICIDE
Granulés mouillables**

Pour la suppression de certaines maladies foliaires, de la tige, et des racines du gazon et des plantes ornementales.

| | |
|-------------------------|------|
| PRINCIPE ACTIF : | |
| Trifloxystrobine : | 50 % |

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

N° D'ENREGISTREMENT : **27527**
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX, SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 454g

2022 Environmental Science CA Inc.
137 Glasgow Street, Suite 210, Unit 111,
Kitchener, Ontario,
N2G 4X8

Renseignements sur le produit: 1-800-331-2867
<https://www.ca.envu.com>

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro
1-800-424-9300 (24 heures par jour)

2022-5515

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Il n'y a pas d'antidote précis pour ce produit. En cas d'ingestion, traiter selon les symptômes. Une solution aqueuse de charbon activé peut être administrée pour absorber le reste de substance toxique.

MISES EN GARDE :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Nocif en cas d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Après l'emploi, bien laver la peau exposée avec de l'eau et du savon.
- **NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée au cours du délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes et des chaussures durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- Enlever les vêtements **IMMÉDIATEMENT** si le pesticide pénètre dans les vêtements. Bien laver la peau qui a été exposée et mettre des vêtements propres.
- **NE PAS** utiliser, verser, renverser ou entreposer le produit près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- **NE PAS** appliquer ce produit avec quelque type de système d'irrigation que ce soit.

- **NE PAS** appliquer le COMPASS 50GM conjointement avec des agents de surface aux organosilicates à défaut de quoi il y a risque de dommages à la culture.
- **NE PAS** utiliser le COMPASS 50GM pour supprimer les maladies dans les légumes cultivés en serres ou pour la production de plants de légumes à repiquer à l'extérieur.
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Délai de Sécurité

Pour plantes ornementales et gazonnières: **NE PAS retourner ou permettre l'entrée des travailleurs dans les zones traitées avant la fin du délai de sécurité (DS) de 12 heures.**

Pour gazon : (terrains de golf, pelouses institutionnelles, commerciales et résidentielles, terrains de sports, parcs, terrains municipaux et cimetières): **NE PAS pénétrer dans les endroits traités avant que les surfaces soient sèches.**

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES :

Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour les poissons et les autres organismes aquatiques. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI. **NE PAS** appliquer directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) ni sur les habitats estuariens ou marins. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Toxique pour les mammifères sauvages.

NOCIF POUR LES ARTHROPODES PRÉDATEURS OU PARASITES UTILES. Limiter au minimum la dérive de pulvérisation (voir les directives d'application) afin de réduire les effets sur les arthropodes utiles dans les habitats voisins du site d'application, tels que les haies et les terres à bois.

NE PAS appliquer aux endroits présentant un risque de ruissellement. Le ruissellement à partir des zones traitées jusqu'aux habitats aquatiques peut être dangereux pour les organismes aquatiques. Parmi les sites susceptibles de produire un ruissellement suite à une averse abondante, notons : une pente modérée à prononcée, un sol nu, un sol mal drainé (p. ex., sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matières organiques). Si des averses sont imminentes, reporter la pulvérisation.

Les résidus de ce produit affichent les propriétés et caractéristiques associées aux produits chimiques retracés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, en particulier là où la nappe phréatique est peu profonde, peut provoquer la contamination de l'eau souterraine.

NE PAS permettre les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement provenant des serres contenant ce produit de s'écouler dans des lacs, ruisseaux, marais ou autres milieux aquatiques.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un

point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide rincé inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION DES PRODUITS :

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au titulaire ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE :

Entreposer ce produit dans un endroit frais et sec, à l'écart l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. . Conserver dans le contenant d'origine hermétiquement fermé.

En cas d'urgence relativement à un déversement important, un incendie ou un empoisonnement, appeler 24 heures par jour au 1-800-424-9300

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Le COMPASS 50GM est un fongicide à action essentiellement préventive devant être appliqué sur le gazon et sur les plantes ornementales. Le COMPASS 50GM pénètre dans la plante et procure une action translaminare grâce à son affinité élevée avec la couche cireuse de la surface de la plante, au mouvement de vapeur localisé et au dépôt de vapeur sur la plante.

MODE D'EMPLOI :

Instructions d'application

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** faire de pulvérisation hors cible sur les habitats terrestres ou aquatiques. **NE PAS** contaminer les habitats aquatiques lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Application au moyen d'un pulvérisateur à air: **NE PAS** diriger la pulvérisation au-dessus des plantes à traiter et mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang et dans les rangs extérieurs. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h sur le site du traitement, tel que

mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Zones tampons de pulvérisation

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous, sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les terrains boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), ainsi que des habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les coulées, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens ou marins. Les plans d'eau en vase clos situés sur les terrains de golf (par exemple les étangs sans entrée ni sortie d'eau) N'ONT PAS BESOIN d'être protégés par une zone tampon de pulvérisation.

| Méthode d'application | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un : | | |
|--|---|---------------------|---------------------------|
| | Habitat terrestre | Habitat d'eau douce | Habitat estuarien / marin |
| Pulvérisateur de grandes cultures (sans l'aide d'écrans ou de buses à jet conique) | 0 | 18 | 14 |
| Pulvérisateur de grandes cultures (avec l'aide d'écrans) | 0 | 6 | 5 |
| Pulvérisateur de grandes cultures (avec l'aide de buses à jet conique) | 0 | 13 | 10 |
| Application au moyen d'un pulvérisateur à air (début de la saison) | 2 | 21 | 17 |
| Application au moyen d'un pulvérisateur à air (fin de la saison) | 1 | 12 | 8 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASABE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer avec des pulvérisations plus fines que le calibre **moyen** de la classification de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE) S572 (572.1 à 572.3). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'une pulvérisation pneumatique : NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est inférieure à 1 km/heure. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent dépasse 16 km/heure au site de traitement, tel que mesuré à l'extérieur du site, du côté face au vent.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions

DIRECTIVES DE MÉLANGE :

météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Ce produit peut être mélangé avec *un engrais, un supplément ou avec* des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de

chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur doit contacter 2022 Environmental Science CA Inc. au 1-800-331-2867 ou visiter www.ca.envu.com pour plus d'informations avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette.

2022 Environmental Science CA Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélangés en cuve possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

Ne préparer que la quantité de solution de pulvérisation nécessaire pour l'application immédiate. Nettoyer l'équipement de pulvérisation à fond avant d'utiliser ce produit. Une agitation est nécessaire pour obtenir une dispersion appropriée du produit. Maintenir une agitation maximale pendant toute la durée de la pulvérisation. **NE PAS** laisser reposer la solution de pulvérisation dans le réservoir jusqu'au lendemain.

Rincer à fond l'équipement de pulvérisation après chaque utilisation et appliquer les eaux de rinçage dans une zone précédemment traitée.

COMPASS 50GM seul :

- Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir.
- Mettre l'agitateur en marche et ajouter le COMPASS 50GM dans le réservoir.
- Poursuivre l'agitation tout en versant le reste d'eau.
- Commencer l'application de la solution une fois que le COMPASS 50GM est complètement et uniformément dispersé dans l'eau.
- Maintenir l'agitation jusqu'à ce que toute la solution soit appliquée.

Recommandations sur la gestion de la résistance :

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que le FONGICIDE COMPASS 50GM contient un fongicide du Groupe 11. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au FONGICIDE COMPASS 50GM et à d'autres fongicides du Groupe 11.

Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le COMPASS 50GM ou d'autres fongicides du même Groupe 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à

un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

- **NE PAS** dépasser le nombre total d'applications du COMPASS 50GM par saison qui est indiqué à la section « Mode d'emploi » de cette étiquette.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer 2022 Environmental Science CA. en présence d'une baisse possible de sensibilité à COMPASS 50GM chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, **NE PAS** augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec 2022 Environmental Science CA au 1-800-331-2867 ou à <https://www.ca.envu.com> .

SUPPRESSION DES MALADIES DU GAZON

Le COMPASS 50GM est un fongicide à action essentiellement préventive pouvant être appliqué sur les surfaces gazonnées, y compris les terrains de golf, les pelouses institutionnelles, commerciales et résidentielles, les gazonnières, les terrains de sports, les parcs, les terrains municipaux et les cimetières.

Le COMPASS 50GM est un fongicide à large spectre servant à la suppression de la plaque fusarienne (*Microdochium nivale*), de la plaque brune (*Rhizoctonia solani*), de la tache des feuilles (*Bipolaris* spp., *Drechslera* spp.), de la tache grise des feuilles (*Pyricularia grisea*) et de l'antracnose basale et l'antracnose foliaire du gazon (*Colletotrichum graminicola*).

1. LES FONGICIDES DU GROUPE DES STROBILURINES COMME LE COMPASS 50GM ONT UNE EFFICACITÉ OPTIMALE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME PRÉVENTIF DE SUPPRESSION DES MALADIES. DES APPLICATIONS CURATIVES PEUVENT ÊTRE FAITES POUR CERTAINES MALADIES.
2. Il est recommandé d'appliquer dans 4,1 à 8,1 L d'eau par 100 m² pour obtenir une couverture complète. Pour les maladies d'origine tellurique, utiliser suffisamment d'eau pour atteindre la couronne et le système racinaire supérieure.
3. Appliquer après avoir tondu le gazon OU laisser sécher complètement le produit appliqué avant de tondre le gazon.
4. Pour la suppression des maladies foliaires et des maladies d'origine tellurique, laisser sécher complètement le produit appliqué avant d'irriguer.
5. Lorsque les conditions favorisent un degré d'infestation élevé, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle d'application le plus court.
6. Pour obtenir un gazon de qualité supérieure et une suppression optimale des maladies, utiliser le COMPASS 50GM de concert avec des pratiques de gestion du gazon favorisant une bonne santé et une suppression optimale des maladies.
7. Avant d'utiliser un fongicide, il importe de procéder à un diagnostic approprié de l'organisme pathogène. L'utilisation de trousse de diagnostic ou d'autres moyens d'identification de l'organisme pathogène est essentielle pour établir les meilleurs moyens de suppression.

LE COMPASS 50GM PEUT ÊTRE APPLIQUÉ SUR LES PRINCIPALES ESPÈCES DE GAZON. LES DOSES DÉPENDENT DE L'ORGANISME PRÉSENT ET DE LA MALADIE QU'IL CAUSE DANS DES CONDITIONS PROPICES À SON DÉVELOPPEMENT.

| GAZON – CALENDRIER DE PULVÉRISATION | | | |
|--|---------------------------------------|----------------------------------|---|
| Maladie | Dose d'emploi (g/100 m ²) | Intervalle d'application (jours) | Instructions |
| Plaque fusarienne (Microdochium Patch) | 3,8 | 14 | Appliquer au début du printemps et l'automne lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie et/ou lorsque la maladie est présente après la fonte des neiges. Comme traitement curatif, appliquer le COMPASS 50GM à raison de 3,8 g/100 m ² , à intervalles de 14 jours, 2-3 fois. Ne pas faire plus de deux applications séquentielles. |
| Plaque brune | 4,6 | 21 | Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. |
| | 6,1 | 14 | Appliquer 4,6 g/100 m ² à intervalles de 21 jours lorsque le degré d'infestation est faible et 6,1 g/100 m ² à intervalles de 14 jours lorsque le degré d'infestation est élevé ou comme traitement curatif. |
| Tache des feuilles | 3,1 | 14-21 | Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Appliquer 3,1 g/100 m ² à intervalles de 14 à 21 jours. Utiliser l'intervalle court lorsque le degré d'infestation est élevé. |
| Tache grise des feuilles | 3,1-6,1 | 14 | Appliquer lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie ou dès les premiers signes de la maladie. |
| Anthraxose basale/pourriture basale | 4,6 | 14-21 | Faire des applications préventives le printemps, l'été ou l'automne lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Faire la rotation avec des fongicides ayant un mode d'action différent, homologués pour la suppression de l'anthraxose basale. Utiliser l'intervalle d'application le plus court lorsque le degré d'infestation est élevé. |
| Anthraxose foliaire | 3,8 | 14 | Faire des applications préventives lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Faire la rotation avec des fongicides ayant un mode d'action différent, homologués pour la suppression de l'anthraxose foliaire du gazon. |

Notes : (1) **NE PAS** faire plus de 1 application de COMPASS 50GM pour la suppression de la tache grise des feuilles. (2) **NE PAS** faire plus de 2 applications séquentielles de COMPASS 5GM pour toutes les autres maladies. (3) Alternier avec un fongicide affichant un mode d'action différent, lorsque le produit est disponible. (4) Pour le gazon, **NE PAS** appliquer plus de 2,4 kg de COMPASS 50GM par hectare par année.

SUPPRESSION DES MALADIES DES PLANTES ORNEMENTALES

Maladies foliaires : Le COMPASS 50GM supprime/réprime certaines maladies foliaires des arbres et arbustes ornementaux d'extérieur cultivés dans les pépinières de plein champ et dans les aménagements résidentiels et commerciaux, des plantes ornementales herbacées, des annuelles et des potées fleuries produites en serre ou sous ombrières, des arbustes ornementaux et des plantes ornementales de serre et d'extérieur cultivées dans les pépinières de plein champ et dans les aménagements résidentiels et commerciaux, lorsqu'il est appliqué comme traitement foliaire. Appliquer le COMPASS 50GM aux doses prescrites, au point d'égouttement, à partir du moment où les conditions favorisent le développement de la maladie et répéter à **intervalles spécifiés pour chaque pathogène fongique tel décrit dans le tableau ci-dessous.**

NE PAS faire plus d'UNE application foliaire par saison ou par cycle de production pour les plantes cultivées pour, et mise en marché comme "fleurs coupées", ou sur toutes plantes dans les aménagements résidentiels et commerciaux ou dans les aménagements intérieurs.

Le pourridié des racines des nouveaux semis (fonte des semis) : Le COMPASS 50GM supprimera la fonte des nouveaux semis (*Rhizoctonia solani*) cultivés dans les aménagements intérieurs, les pépinières de plein champ, les aménagements résidentiels et commerciaux, les serres, les ombrières, les contenants et autres structures fermées. Appliquer comme traitement de bassinage au moment du semis. Bassiner le substrat de croissance à un taux de 3,8 g/100L. Répéter tous les 21 à 28 jours.

Le pourridié des racines des transplants : Le COMPASS 50GM supprimera le pourridié des racines des transplants (*Rhizoctonia solani*) cultivés dans les aménagements intérieurs, les pépinières de plein champ, les aménagements résidentiels et commerciaux, les serres, les ombrières, les contenants et autres structures fermées. Appliquer aux transplants comme traitement de bassinage. Bassiner le substrat de croissance à un taux de 3,8 g/100L. Répéter les 21 à 28 jours.

| PLANTES ORNEMENTALES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION | | | | |
|---|---|-------------------------|----------------------------------|---|
| Maladie | Plantes | Dose d'emploi (g/100 L) | Intervalle d'application (jours) | Instructions |
| Blanc (<i>Podosphaera</i> spp., <i>Sphaerotheca</i> spp.) | Pommiers*, cerisiers*, pommeliers*, nectariniers*, pruniers* (*non en production) | 14-21 | 7-14 | Appliquer le COMPASS 50GM comme traitement foliaire, au point d'égouttement, avant que la maladie ne soit décelée ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Continuer à intervalles de 7 à 14 jours jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de risques de maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court. * Pour la suppression des maladies foliaires des arbres fruitiers non en production, appliquer 140-210 g dans 1000 L d'eau par ha. |
| Tavelure (<i>Venturia inaequalis</i>) | Pommier (non en production)* Aubépine | 14-17,5 | 7-14 | |

| | | | | |
|---|---|-------|--|---|
| Blanc (<i>Erysiphe</i> spp., <i>Oidium</i> spp., <i>Podosphaera</i> spp., <i>Sphaerotheca</i> spp.) | Bégonia, Cosmos, Géranium, Photinia, Poinsettia, Salvia, Verbena, Muflier (Suppression) | 14-21 | 7-14 | Appliquer le COMPASS 50GM comme traitement foliaire, au point d'égouttement, avant que la maladie ne soit décelée ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle le plus court NE PAS faire plus d'UNE application foliaire par saison ou par cycle de production pour les plantes cultivées pour, et mise en marché comme "fleurs coupées", ou sur toutes plantes dans les commerciaux ou dans les aménagements intérieurs. |
| Blanc (<i>Erysiphe</i> spp., <i>Oidium</i> spp.,) | Rose | 14-21 | 7-14 | |
| Pourridié des racines (<i>Rhizoctonia solani</i>) | Aloès, alyssum, azalée, aptenia, bambou, bégonia, Blue Daze (<i>Evolvulus glomeratus</i>), brachycome, caladium, aspidistre (<i>Aspidistra elatior</i>), herbe à chat, célosie, chrysanthème, coléus, zamia (<i>Zamia pumila</i>), cosmos, marguerite, œillet, hémérocalle, delphinium, armoise de Steller, lierre nain, aubépine (indienne), bruyère (mexicaine), joubarde des toits (en fleurs), hosta, hypoestes, impatiens, jasmin, iris (africain/ sibérien), <i>Juniperus tortulosm</i> , lantana, troène, lilas, liriopie, tagètes, calonyction, nandina, pensée, pêcher (non en production), pétunia, phlox, <i>pittosporum</i> , poinsettia, rosier, verveine, <i>Davallia fejeensis</i> | 3,8 | Semis ou bouturage, à la transplantation et aux 21 à 28 jours par après. | Appliquer comme traitement de bassinage de façon à mouiller la moitié supérieure du substrat de croissance au moment du semis ou de l'enracinement des boutures, répéter à la transplantation et à intervalle de 21 à 28 jours par la suite. Le COMPASS 50GM ne supprime pas la fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et <i>Phytophthora</i> spp. |

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ (CI-DESSOUS): Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que 2022 Environmental Science CA Inc dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, 2022 Environmental Science CA Inc n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

PLANTES ORNEMENTALES – CALENDRIER DE PULVÉRISATION

| Maladies | Plantes | Taux du produit (g/100L) | Nombre maximum d' applications | Intervalle d'application (Jours) | Instructions |
|---|---|--------------------------|--------------------------------|----------------------------------|--|
| Répression de la tache goudronneuse (<i>Rhytisma acerinum</i>) | Erables d'ornements extérieurs | 14-21 | 1 | N/A | Appliquer le COMPASS 50GM comme traitement foliaire, au point d'égouttement, avant que la maladie ne soit décelée ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. En cas de forte infestation, utiliser la dose la plus élevée. |
| Suppression du dépérissement du buis (<i>Cylindrocladium pseudonaviculatum</i>) | Plantes ornementales d'extérieur de la famille du buis <i>Buxus</i> sp. (buis) <i>Pachysandra</i> sp. (ex., pachysandre) <i>Sarcococca</i> sp. | 15 | 3* | 14 | Appliquer le Fongicide Compass 50GM comme traitement foliaire, au point d'égouttement, avant que la maladie ne soit décelée ou lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie. Volume de pulvérisation maximal de 200 L/ha. * NE PAS faire plus d'une application de Fongicide COMPASS 50GM avant d'alterner à un fongicide homologué (une ou plusieurs applications) affichant un mode d'action différent. Si aucun autre fongicide n'est homologué, alors une seule application de Fongicide COMPASS 50GM peut être faite." |

COMPASS 50GM FONGICIDE supprime les maladies foliaires suivantes :

| Maladies | Cultures | Taux de produit (g/100 L) | Nombre maximum d' applications | Interval d'application (Jours) | Remarques |
|---|--|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------|
| Blanc (<i>Erysiphe cichoracearum</i>) | Plantes ornementales de parterre cultivées en serre et d'extérieur : monarde, phlox , zinnia | 15 - 20 | 3 - 4 | 14 days | |

| | | | | | |
|--|--|----------|-----|-------------|---|
| Blanc (<i>Erysiphe azaleae</i>) | Arbustes ornementaux de serre et extérieurs: Azalée | 30 | 3 | 14 days | |
| Blanc (<i>Sphaerotheca pannosa</i>) | Plantes ornementales de serre et extérieures la famille des Rosaceae incluant; Roses | 7.5 - 20 | 3-4 | 14 days | Volume de pulvérisation maximum de 1000L/ha. <u>Extérieur:</u> Délais de sécurité d'entrée de 2 jours pour "fleurs coupées" |
| Rouille (<i>Puccinia malvacearum</i>) | Arbustes ornementaux extérieurs dans la famille des Malvaceae incluant: Rose trémière | 15 - 30 | 4 | 7 - 14 days | Volume de pulvérisation maximum de 1000L/ha. |
| COMPASS 50GM FONGIDICE réprime les maladies foliaires suivantes: | | | | | |
| Brulûre botrytique et moisissure grise (<i>Botrytis cinerea</i>) | Plantes ornementales de parterre cultivées en serre et d'extérieur : géranium, hosta, poinsettia | 7.5 - 30 | 3-4 | 14 days | Volume de pulvérisation de 1000L/ha. |
| Blanc (<i>Erysiphe cichoracearum</i>) | Plantes ornementales de serre et extérieures : incluant: Gerbera | 15 - 20 | 4 | 14 days | Volume de pulvérisation de 1000L/ha. <u>Extérieure:</u> Délais de sécurité d'entrée de 2 jours pour "fleurs coupées" |
| Tache noire (<i>Diplocarpon rosae</i>) | Plantes ornementales de serre et extérieures incluant: roses | 15 - 20 | 1 | N/A | Volume de pulvérisation de 1000L/ha. <u>Extérieure:</u> Délais de sécurité d'entrée de 2 jours pour "fleurs coupées" |

Pour les plantes ornementales de serre, NE PAS effectuer plus d'UNE application foliaire par saison ou cycle de culture pour les plantes cultivées et commercialisées comme « fleurs coupées ».

Notes :

- (1) Le COMPASS 50GM peut abîmer les pétunias, violettes et impatiens de Nouvelle-Guinée.
- (2) L'utilisation du COMPASS 50GM sur les poinsettias après la formation des bractées peut abîmer ces dernières.
- (3) Il n'est pas possible de tester tous les cultivars de plantes ornementales. Si l'on ne connaît pas la réaction d'une espèce végétale, le COMPASS 50GM devrait être testé sur un petit lot de plantes avant d'être utilisé commercialement à grande échelle.
- (4) **NE PAS** appliquer le COMPASS 50GM sur les arbres fruitiers qui porteront des fruits à récolter dans les 12 mois suivant la dernière application.
- (5) **NE PAS** utiliser le COMPASS 50GM pour supprimer les maladies dans les légumes cultivés dans des serres comme cultures agricoles ou pour la production de semis à repiquer à l'extérieur.
- (6) On recommande un volume de pulvérisation minimum de 470 L/ha.
- (7) Réduire au minimum la dérive de pulvérisation (voir les Instructions d'application). Éviter les chevauchements d'application.
- (8) Sur les plantes ornementales, NE PAS faire plus d'une (1) application de Fongicide COMPASS

50GM avant d'alterner à un fongicide homologué (une ou plusieurs applications) affichant un mode d'action différent. Respecter les limitations de pulvérisation des fongicides du Groupe 11 utilisés seuls ou mélangés avec des produits d'autres groupes indiqués dans le tableau ci-après. Un maximum de 4 applications de Fongicide COMPASS 50GM par cycle ou par saison est permis quelle que soit la situation.

| Nombre maximal de pulvérisations de fongicides du Groupe 11 | Nombre total d'applications de tout programme de traitements | |
|---|--|--|
| | Fongicides du Groupe 11 utilisés seuls | Fongicides du Groupe 11 utilisés dans des mélanges |
| 1 | 1-2 | 1 |
| 2 | 3-7 | 2 |
| 3 | 8-11 | 3 |
| 4 | >12 | 4 |

^{MC} COMPASS est une marque de commerce de 2022 Environmental Science CA.

S 160307